

# Dispositifs incitatifs 2017

Appel à projets dématérialisé

# Quelques principes à respecter

## Les projets devront viser:

- La concentration (en nombre / en thématique / en moyens)
- La pluri / transdisciplinarité entre domaines scientifiques (STS/SHSE)
- L'originalité par leur approche ou leur sujet
- Un fort ancrage territorial
- Une forte valorisation des résultats

# Quelques principes

- Concentration (en nombre / en thématique / en moyens)

100.000€ à répartir entre:

2 thématiques exclusives:

- Transition énergétique
- Société inclusive

80 k€

Au maximum 40K€ par projet,  
soit au maximum 2 projets

1 AAP « blanc »

- Sujet libre

20 k€

Au maximum 20K€ par projet,  
soit au maximum 1 projet

# Quelques principes

- Pluri / transdisciplinarité entre domaines scientifiques (STS/SHSE)
  - une volonté affirmée de croiser les champs disciplinaires
  - d'organiser une dynamique de recherche pilote ou novatrice
  - créant un « amorçage »

# Quelques principes

- Projets de « rupture » ou audacieux !

## Appel à projet blanc

- ❖ Projet original par son approche ou son sujet
- ❖ Fondamentalement exploratoire
- ❖ A fort ancrage territorial

# Quelques principes

- Une meilleure valorisation des résultats

Une exigence forte de restitution et de communication des résultats :

- un rapport scientifique,
- un événementiel (avec le soutien de la médiation scientifique).

# Critères d'éligibilité

- Le porteur de projet membre d'une unité de recherche de l'UR, pouvant associer des partenaires de l'écosystème de la recherche

# Dépenses éligibles



- Les dépenses nouvelles induites par le projet :
  - Les dépenses de fonctionnement à l'exclusion des salaires :
    - Les consommables et le petit matériel
    - Les frais de déplacement / missions et de séjour
    - Les frais d'études, d'analyses, de prestations de service externalisées
    - Les frais de colloque et de valorisation des résultats
    - Les indemnités de stage
  - Les dépenses d'investissement hors équipements scientifiques
    - Biens immatériels (accès à des bases de données par ex)
    - Logiciels , applicatifs spécifiques



# Procédure et calendrier

- Le porteur de projet rédige une proposition à partir d'un [formulaire dématérialisé](#) produit par le pôle recherche; le projet est contre-signé du Directeur de l'Unité porteuse

Puis:

- Le formulaire est déposé sous forme dématérialisée au pôle recherche avant le 19 mai 2017 (17h)
- Le porteur est auditionné lors de la Commission Recherche du 06 juin 2017
- Les crédits sont mis à disposition dans la foulée et doivent être totalement engagés avant le 31/12/2017

# Critères de sélection des 2 AAP thématiques

## 4 critères principaux

- ✓ Qualité et ambition de la pluri ou transdisciplinarité
- ✓ Valeur ajoutée et impact
- ✓ Faisabilité
- ✓ Valorisation des résultats

## Critères de sélection de l'AAP blanc

- ✓ Niveau de rupture avec les approches classiques et audace
- ✓ Indisciplinarité
- ✓ Faisabilité

☹ Un candidat, porteur de projet, ne peut déposer qu'une seule demande dans le cadre de l'ensemble des dispositifs incitatifs pour l'année 2017,

☹ Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté

Le Vice-Président du Conseil d'Administration  
en charge de la Recherche et de la Valorisation

Georges Dalleau